

## Escroquerie immobilière

Par zalome, le 22/06/2022 à 20:00

Bonjour,

une conseillère bancaire impliquée dans une escroquerie immobilière, peut elle continuer son métier suite au tribunal?

Par Visiteur, le 22/06/2022 à 20:09

Bonjour,

A-t-elle été condamnée ? Cette condamnation est-elle inscrite au casier judiciaire ?

L'employeur peut définir que c'est incompatible avec certains emplois.

Par Marck.ESP, le 22/06/2022 à 20:42

**Bonjour** 

J'ai connu dans ma vie 2 cas un peu comme celui-ci, le licenciement est souvent l'issue.

Par zalome, le 23/06/2022 à 10:54

Bonjour, c'est une affaire en cours et je me posais la question si il fallait une condamnation ou si le fait de son implication suffisait.

En tout cas merci de vos réponses.

Par Marck.ESP, le 23/06/2022 à 11:09

Pour l'employeur, le seul fait de l'implication peut être suffisant, par exemple si la banque a subi un préjudice.

à toutes fins utiles, voici un peu de lecture :
https://www.lexbase.fr/revues-juridiques/35184771-jurisprudence-escroquerie-immobiliere-complicite-et-recel-la-confusion-des-genres
Par <b>zalome</b> , le <b>03/07/2022</b> à <b>11:12</b>
Bonjour,
très instructif merci!

Par **Zénas Nomikos**, le **23/06/2022** à **18:59** 

Bonjour,